

Vandœuvre, le 28 Novembre 2017

Direction Générale  
/VG

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU

### **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**

Présidence : M. HABLOT Stéphane

Secrétaire de séance : M. HEKALO Skender

#### **Présents :**

M. HABLOT Stéphane - Mme KOMOROWSKI Régine - M. DONATI Patrice - Mme LEVI-CYFERMAN Annie - M. CARPENA Jean-Paul - Mme ROUILLON Marie-Agnès - M. PONCELET Philippe - Mme LAHRACH Nadia - M. BECKER Jean-Pierre - Mme FAIQ Nassima - M. GRAUFFEL Claude - M. SEKKOUR Rachid - M. BERNARD Jean-Paul - Mme MATTERA Marie-Thérèse - Mme GRAF Chabha - Mme MACEL Danielle - Mme ACKERMANN Danielle - M. YOU Bertrand - Mme GANNEDEVONEC Marie-Odile - M. GENIN Jean-Noël - M. DAMOISEAUX Bruno - Mme ATTUIL Carole - M. STOCKER Franck - Mme CHAPPE Marie-Pierre - Mme BIGARE Jennifer - M. HEKALO Skender - Mme RENAUD Dominique - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDELDELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas - M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann - M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine

#### **Excusée :**

Mme THIRION Marie-Louise

#### **Pouvoirs :**

Mme LECOT Patricia à Mme BIGARE Jennifer - M. SEA Cédric à Mme MACEL Danielle - M. MULLER François à Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. PANNIER Nicolas à Mme RENAUD Dominique (jusqu'à son arrivée)

#### **Absent :**

M. ATAIN KOUADIO Philippe

## OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SEANCE :

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

**M. le Maire** fait part du décès de Mme Odile KUSY qui fut Conseillère Municipale Déléguée aux Péricolaires durant son mandat de 2008 à 2014.

## Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 26 Juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**Rapporteur : M. HABLOT**

## 1 ) DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Décisions prises le 01 septembre 2017

- Passation d'une convention de partenariat annuelle avec l'Association des Amis des Arts et de l'Histoire de Vandœuvre (AAAHV), représentée par Jean EHRHART, Président, dans le cadre de l'utilisation de la salle "Le Provençal", au domaine du Charmois, pour la tenue des activités de l'association, les mardis, mercredis et jeudis dans la journée, un lundi par mois pour des réunions de bureau hors vacances scolaires de fin d'année et vacances scolaires d'été.

- Passation d'un avenant à la Convention annuelle de partenariat avec l'Association des Amis des Arts et de l'Histoire de Vandœuvre (AAAHV), représentée par Jean EHRHART, Président, dans le cadre de l'utilisation de la salle "Le Provençal", au domaine du Charmois, pour un atelier peinture nocturne, dénommé "mines de rien", tous les jeudis de 20h30 à 22h30, hors vacances scolaires de fin d'année et vacances scolaires d'été.

- Passation d'une convention de partenariat annuelle avec l'Association Vandœuvre Echecs, représentée par Gérard SIMON, Président, pour l'utilisation de la "salle du sous-sol", au Domaine du Charmois, dans le cadre des activités les mercredis, vendredis et samedis, certains week-end pour des tournois, selon disponibilités des salles, hors vacances scolaires de fin d'année et vacances scolaires d'été.

- Passation d'une convention annuelle de partenariat avec l'Association Culturelle du Château du Charmois (ACCC), représentée par Michel BRUNGARD, Président, pour l'utilisation de la salle "le bureau" au Domaine du Charmois (1er étage du château) dans le cadre des activités de l'Association dans la journée aux horaires d'ouverture du domaine entre 8h et 21h, hors vacances scolaires de fin d'année et vacances scolaires d'été.

- Passation d'une convention annuelle de partenariat avec l'Association FNACA de Vandœuvre, représentée par Gérard KIEGER, Président, pour l'utilisation de la "Salle d'activités" au Domaine du Charmois dans le cadre des activités de l'Association, les derniers vendredis de chaque mois de 16h à 18h, sous réserve de disponibilité de la salle, hors vacances scolaires de fin d'année et vacances scolaires d'été.

### Décisions prises le 05 septembre 2017

- Passation d'une convention d'occupation d'un jardin communal avec Mme KOCABEY Hamiyet à compter du 01/01/2017, le montant de la redevance est fixé par la décision n° 336 du 16/12/16. Imputation : 824.13 - 752 - 15V.

- Mise à disposition gratuite du CMP Les Nations - 24, Boulevard de l'Europe - 54500 Vandœuvre d'une salle de la Médiathèque Municipale Jules Verne pour permettre la mise en place et le déroulement d'un atelier théâtre durant la période du 14 septembre 2017 au 7 juillet 2018, les jeudis de 14h à 16h, renouvelable chaque année par tacite reconduction, au maximum 2 fois.

- Passation d'un contrat de prestation avec la société SMartFr - La Nouvelle Aventure - 75 rue Léon Gambetta - 59000 Lille, pour la tenue d'un cycle de 3 ateliers d'écriture tout public en vue d'un spectacle de restitution à la Médiathèque Municipale Jules Verne. Les séances d'écriture d'une durée de 2 heures sont prévues le 27 septembre 2017, le 25 octobre 2017, le 29 novembre 2017. La répétition et le spectacle de restitution sont prévus le 20 décembre 2017, pour un montant de 696.30 €. Imputation : 321.2 - 611 - 212V.

- Modification de la décision n°209 du 6 juillet 2017 relative aux contrats passés pour les concerts qui se dérouleront le 9 septembre 2017 à partir de 18h30 Place du Marché à Vandœuvre, afin de remplacer le musicien du groupe "MR BEN" par M Séraphin PALMERI, pour un montant de 134.57 €, et 119.70 € de charges GUSO. Imputation : 024.8 - 64131.1 - 21V.

Décision prise le 07 septembre 2017

- Passation d'une convention avec l'artiste Cristina Escobar, qui est intervenue entre décembre 2016 et janvier 2017 afin de réaliser plusieurs interventions intitulées « Les Giratoires » à la ferme du Charmois à Vandœuvre, dont une visite du musée des beaux Arts spécifiquement orientée sur la thématique de l'art engagé, un atelier de création et une exposition des réalisations, pour un montant de 500 €. Imputation : 33.30 - 611 - 21V.

Décision prise le 08 septembre 2017

- Passation d'un marché "Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension du groupe scolaire Jean Macé" avec les entreprises Christian ZOMENO, 23 boulevard de l'Europe, 54500 Vandœuvre et BET 2C - BTE TCE, 5 allée de la Forêt de la Reine, Technopole Nancy-Brabois, 54500 Vandœuvre, pour un montant de 40 560 € TTC. Le marché est conclu à compter de la notification du marché au titulaire jusqu'à la réception définitive des travaux et l'achèvement de la phase AOR (Assistance Réception et Période Garantie). Imputation : 212.206 - 21312.17 - opération 1702 - 42V.

Décision prise le 11 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec l'Entreprise EXECUTIVE, Parc d'activités Nancy Porte Nord, 7 avenue de la Meurthe, 54320 Maxéville, pour la mise en place d'une plateforme numérique (site internet dédié au développement économique et à l'emploi), pour un montant de 11 628 € TTC. Imputation : 522.03 - 2183.17 - 36V.

Décision prise le 12 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec le Réseau Gérontologique Gérard CUNY, afin de renouveler l'adhésion et de verser la cotisation correspondante au collège des Collectivités territoriales, pour un montant de 944.25 €, pour l'année 2017. Imputation : 61.5 - 6281.

Décisions prises le 13 septembre 2017

- Passation d'un marché de "Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie" avec les entreprises Agence d'architecture DEFY-ARCHI, 86 rue de Villers, 54500 Vandœuvre et SA TRIGO, 14 rue du Saulnois, BP 41031, 54521 Laxou Cedex, pour un montant de 19 688,45 € TTC. Le marché est conclu à compter de la notification du marché au titulaire jusqu'à la réception définitive des travaux et l'achèvement de la phase AOR (Assistance Réception et Période Garantie). Imputation : 020.91 - 21311.17 - opération 1704 - 42V.

- Passation d'un contrat d'entretien concernant l'élévateur extérieur situé dans le groupe scolaire Paul Bert avec la SOCIETE OTIS - Agence Service de Nancy, 2 allée d'Auteuil, 54500 Vandœuvre, pour un montant annuel de 240 € HT pour 2 visites par an. Le contrat est reconduit de façon tacite par périodes successives d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans, à compter du 1er septembre 2017. Imputation : 212.210 - 6156 - 48V.

Décision prise le 14 septembre 2017

- Passation d'un avenant n°1 au marché subséquent n°2 de l'accord-cadre sur la fourniture, la pose d'équipements pour aires de jeux et la création de sols amortissants, afin de prolonger les délais contractuels, soit 9 semaines de prolongation, jusqu'au 3 novembre 2017 pour les lots n°3 (VAND1715) et 4 (VAND1716). Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées, à compter du 1er septembre 2017.

Décisions prises le 15 septembre 2017

- Passation d'une convention avec Mme Aude LEFEBVRE, artiste et organisateur de l'exposition, pour la mise à disposition de la salle J. Koskowitz au Domaine du Charmois dans le cadre de l'exposition de ses œuvres du 20 au 29/11/2017. Le transport des œuvres est pris en charge à l'aller et au retour par l'organisateur, pour un montant de 180 € TTC et fait l'objet d'un règlement au profit de la régie municipale de recettes.

- Passation d'un contrat d'adhésion à l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) pour un montant de 50 € pour l'année 2017. Imputation : 830.2 - 6281 - 40V.

Décision prise le 18 septembre 2017

- Passation d'une convention avec l'association Trans'Culture dans le cadre d'une mise à disposition gratuite de la salle Berlioz de l'Ecole Municipale de Musique chaque mercredi de 19h30 à 22h, et chaque vendredi de 18h à 22h, sauf période de vacances scolaires et impératifs de l'Ecole, pour l'accueil de son atelier de musiques méditerranéennes dit atelier d'Erlanger, du 20 septembre 2017 au 30 mars 2018 (hors vacances).

Décisions prises le 20 septembre 2017

- Passation d'une convention avec l'Institut de Formation des Elus Démocrates - 133 bis rue de l'Université - 75007 PARIS (IFED) afin d'inscrire M. SAINT DENIS Marc (Conseiller Municipal de l'Opposition de la Commune de VANDŒUVRE) à la formation "Mutation locale, mutation nationale : quelle stratégie pour les territoires ?" du 29 septembre au 1er octobre 2017 à GUIDEL dans le Morbihan, pour un montant de 910 € (700 € pour la formation et 210 € pour les frais d'hébergement et de restauration). Les frais de transports seront acquittés en sus par la Collectivité. Imputations : 021.03 - 6535 - 20V (formation) et 021.03 - 6532 - 20V (frais de mission : hébergement, restauration, frais de transports).

- Passation d'une convention avec l'Association des Ludothèques de France Lorraine afin d'inscrire 3 agents communaux de la Ludothèque à la formation "Comment s'adapter aux besoins des différents joueurs ? L'accueil des publics", le 2 octobre 2017 à la Ludothèque "Le coffre à jouets" à Metz Borny 10 rue du Bon Pasteur, pour un montant de 45 € (soit 15 € par agent). Imputation : 020.131 - 6184.2 (versements à des organismes de formation "intra") et 020.131 - 6256 - 20V (frais mission).

Décision prise le 25 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec Anaïs DELBARRE, Présidente de "SAS Servea Médical", pour six séances d'animation d'un atelier "Médiation animale" d'une heure par mois, à destination des résidents de la résidence "Les Jonquilles", pour un montant de 540 € TTC. Imputation 61.1 - 611 - 37 V.

Décisions prises le 26 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec l'association Grand Nancy Défi'b - Hôpital Central - 29 avenue de Lattre de Tassigny - 54000 Nancy, afin de prendre en charge les frais d'adhésion de chacun des 40 Sauveteurs Volontaires de Proximité (S.V.P) pour l'année 2017 pour le service rendu à la Commune dans le cadre de leurs missions : être prêts à intervenir sur Vandœuvre en cas d'arrêt cardiaque survenant aux alentours de leur domicile, pour un montant de 80 € TTC. Imputation : 51 - 6281 - 39V.

- Passation d'un contrat avec l'Association "Man Itou" représentée par Charlotte BOISSON, Présidente, pour la représentation du spectacle "L'Impossible Anthologie de la Chanson Française" le vendredi 24 novembre 2017 à 20h45 à la Ferme du Charmois - Salle Dinet, ainsi que des ateliers d'écritures les 8 - 15 et 22 novembre 2017 de 14h30 à 17h30 à la MJC Nomade, pour un montant de 2 250 € TTC. Les frais de repas et de la SACEM d'un montant de 225 € seront pris en charge directement par la Commune. Imputations : 33.20 - 611 - 21 V et 33.20 - 6232 - 21V.

Décisions prises le 27 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec "La Chose Publique" représentée par Vincent CORRIER, Président, pour la représentation du spectacle "Drive In" le samedi 7 octobre 2017 à 20h00 sous la Halle du Marché Municipal, pour un montant de 4 378,25 € TTC. Les frais de repas et de la SACD d'un montant de 380 € seront pris en charge directement par la Commune. Imputations 33.20 - 611 - 21V et 33.20 - 6232 - 21V.

- Passation d'un contrat avec "Le Charbon débonnaire" représenté par Guillaume LOUIS, Gérant, pour la représentation du spectacle "Les dessous de la terre" le mercredi 11 octobre 2017 et le samedi 14 octobre 2017 à la MJC Nomade, dans le cadre de la fête de la Science, pour un montant de 685,33 € TTC. Les éventuels frais de repas seront pris en charge par l'organisateur. Imputations 33.20 - 611 - 21V.

- Passation d'un contrat avec la sarl TEAM C.J PROMOTION représentée par Christian JAUME Gérant, disposant du droit de représentation de Georges CHELON, pour un concert le vendredi 17 novembre 2017 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Vandœuvre dans le cadre des Rencontres de la Chanson Française, pour un montant de 4 536,50 € TTC. Les frais de repas et de la SACEM d'un montant de 550 € seront pris en charge directement par la Commune. Le nombre de places est de 350 assises, le prix du billet sera de : 14 € tarif plein en prévente, 10 € tarif réduit en prévente, (chômeurs, étudiants) au Service Culture, Place de Paris - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, 18 € tarif plein sur place le jour du concert et GRATUIT pour les moins de 16 ans. Un guichet sera ouvert le 17 novembre 2017 à la Salle des Fêtes de Vandœuvre à partir de 19h30. Imputations : 024.8 - 6042 et 6232 - 21V.

- Passation d'un contrat avec l'Association "Pour ma pomme !" représentée par Hélène FOURMY, Présidente, qui dispose du droit de représentation du spectacle "L'homme de la manche" le samedi 25 novembre 2017 à 20h30 à la Ferme du Charmois - Salle Dinet, dans le cadre des Rencontres de la Chanson Française, pour un montant de 2 000 € TTC. Les frais de repas et d'hébergement ainsi que les frais SACEM d'un montant de 200 € seront pris en charge directement par la Commune. Imputations 33.20 611 - 21V et 33.20 - 6232 - 21V.

- Passation d'une convention de partenariat avec la MJC Etoile représentée par Dominique MARRION, Président, qui accueillera le concert du groupe "Mon Désert" le samedi 18 novembre 2017 à 20h30 à la MJC Etoile dans le cadre de la 5ème édition des Rencontres de la Chanson Française. Imputations : 33.20 - 611 - 21V et 33.20 - 6232 - 21V.

- Passation d'une convention de partenariat avec la MJC Nomade représentée par Emilie VILLEMEN, Présidente, qui accueillera des ateliers d'écriture et chant autour de la parentalité sur le thème de la chanson française animés par Emmanuel BEMER les mercredis 8 - 15 et 22 novembre de 14h30 à 17h30 dans le cadre de la 5ème édition des Rencontres de la Chanson Française. Imputations 33.20 - 611 - 21V et 33.20 - 6232 - 21V.

- Passation d'un contrat avec l'association "Mondez People" représentée par Olivier FRESSON, Président, pour le spectacle "D" du groupe "Mon Désert" le samedi 18 novembre 2017 à 20h30 à la MJC Etoile, pour un montant de 800 € TTC. Les frais de repas et de la SACEM d'un montant de 80 € seront pris en charge directement par la Commune. Imputations 33.20 - 611 - 21V et 33.20 - 6232 - 21V.

Décision prise le 28 septembre 2017

- Décision d'ester en justice et faire appel à Maître TADIC Christine, pour assister la Commune dans le recours amiable, dans l'affaire de la suppression du poste du directeur du développement économique et urbain et des relations avec l'université. L'agent conteste cette décision et a fait un nouveau recours demandant le retrait du compte rendu de son entretien professionnel de 2016 et une indemnisation de son préjudice. Imputation : 020.1- 6227 - 15V.

*NB : Il s'agit ici pour la commune de pouvoir percevoir l'indemnité versée par l'assurance. Pour rappel, ce contentieux va être prochainement résolu par la voix d'une transaction.*

Décisions prises le 29 septembre 2017

- Passation d'un contrat avec l'Agence APAVE ALSACIENNE SAS 16, Quai Michelet - 88025 EPINAL CEDEX pour une mission de coordinateur sécurité, protection de la santé concernant la création de l'épicerie solidaire et le réaménagement de la zone de restauration dans les locaux de l'ancienne cuisine centrale du Parc des Sports, pour un montant de 2 208 € TTC. Imputation : 520.6 - 2031.17 - 42V.

- Passation d'un contrat avec l'Agence SOCOTEC - 84 quai Claude le Lorrain - Porte Désilles - BP 33337 - 54014 Nancy Cedex pour une mission de Contrôle Technique pour la création de l'épicerie solidaire, pour un montant de 2 340 € TTC. Imputation : 520.6 - 2031.17 - 42V.

Décisions prises le 02 octobre 2017

- Passation d'un contrat avec l'Agence SOCOTEC - 84 quai Claude le Lorrain - Porte Désilles - BP 33337 - 54014 Nancy pour une mission de diagnostic amiante avant travaux dans l'ancienne cuisine centrale pour l'épicerie solidaire, pour un montant de 3 144 € TTC. Imputation : 520.6 - 2031.17 - 42V.

- Passation d'un contrat avec la société ATFE Ingénierie - 153 rue André Malraux - 54320 Maxéville, pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de l'épicerie solidaire - CVC / Electricité / Plomberie, pour un montant de 11 400 € TTC. Imputation : 520.6 - 2031.17 - 42V.

- Passation d'une convention avec la Ville de Nogent représentée par Anne-Marie NEDELEC - Maire, pour la mise en place de l'exposition "Bernard Dimey" du 23 au 26 novembre 2017 à la Ferme du Charmois de Vandœuvre, pour un montant de 50 €. Imputation : 024.8 - 611 - 21V.

- Passation d'une convention avec l'Association des Amis des Arts et de l'Histoire de Vandœuvre (AAAHV), représentée par Jean EHRHART, Président, pour la mise à disposition d'une exposition au Charmois du 15 au 27 octobre 2017. Le transport des œuvres est pris en charge à l'aller et au retour par l'association.

Décisions prises le 04 octobre 2017

- Passation d'une convention avec MG2A, Conseil en relations publiques et communication, à Nancy, représentée par Marcel GAY, Gérant, pour la réalisation d'un guide de la ville et d'actions journalistiques, pour une durée de 3 mois à compter du 15 septembre 2017, pour un montant de 4 500 €. Imputation : 023 - 611 - 18V.

- Passation d'une convention de partenariat avec l'USV Tennis pour une animation du 30 octobre au 3 novembre 2017 (sauf le 1er novembre 2017) dans le cadre des stages sportifs, pour un montant total de 264,00 € TTC. Imputation : 40.1 - 6042 - 24V.

Décision prise le 05 octobre 2017

- Passation d'un contrat avec l'Agence APAVE ALSACIENNE SAS 16, Quai Michelet - 88025 Epinal, pour une prestation de coordination sécurité protection de la santé concernant les travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé, pour un montant de 3 264 € TTC. Imputation : 212.206 - 2031.17 - opération 1702 - 42V.

Décisions prises le 09 octobre 2017

- Passation d'un contrat avec l'Agence APAVE ALSACIENNE SAS - Agence Bâtiment Génie-Civil Lorraine - Centre d'Epinal - 16 quai Michelet - 88025 Epinal, pour une mission de contrôle technique pour l'extension du groupe scolaire Jean Macé, pour un montant de 4 320 € TTC. Imputation : 212.206 - 2031.17 - opération 1702 - 42V.

- Passation un contrat avec Go! Form'action, 430 rue Marie Marvingt - 54200 Toul, afin d'inscrire un agent communal du service Bâtiment Logistique Garage à la formation Permis C (Poids lourd) du 06 au 17 novembre 2017 à Toul, pour un montant de 1 590 € TTC. Imputations : 022.900 - 6184.5 - 20V (frais de formation) et au 022.900 - 6256 - 20V (frais de mission).

- Passation d'un contrat avec la Société L'APPEL MEDICAL - 5 rue Georges de la Tour - 54000 Nancy, pour la mise à disposition d'une infirmière Diplômée d'Etat afin d'assurer la continuité du service public du multi-accueil les Alizés pour la période du 30 octobre 2017 au 3 novembre 2017 inclus, pour un montant de 1 226.62 € HT. Imputation : 64.5 - 6218 - 12V.

- Passation d'une convention avec le Centre Psychothérapique de Nancy, pour la mise en place d'activités autour du jeu en groupe au sein de la Ludothèque de Vandœuvre à destination des enfants pris en charge au C.M.P Les Nations, du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, à raison de 2 fois par mois, les mercredis de 10h30 à 11h30. Les enfants seront encadrés par deux accompagnants du Centre Psychothérapique de Nancy, pour un montant de 62.70 € par an. Imputation : 64.6 - 7066 - 31V.

Décision prise le 10 octobre 2017

- Passation d'un contrat de prestation avec les Editions MéMo - 5 passage Douard - 44000 Nantes, et l'Association des Bibliothécaires de France - 31 rue de Chabrol - 75010 Paris, dans le cadre de la venue de Madame Nada Matta, Auteure - Illustratrice, à la Médiathèque municipale Jules Verne le 24 novembre 2017 de 14h00 à 15h30 pour une rencontre avec une classe de CE1 de l'école Europe-Nations de Vandœuvre, pour un montant de 250 €. Imputation : 321.2 - 611 - 212V. et 15 € de frais de repas. Imputation : 321.2 - 6257 - 212V.

Décisions prises le 11 octobre 2017

- Passation de conventions d'occupation précaire d'une durée d'un an, renouvelable de mois en mois, à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018, afin de maintenir les joueuses du Club de Volley dans les appartements mis à leur disposition allée de Fribourg, pour un montant de 334.48 € pour un F3 et 366.85 € pour un F4. Imputations : 71.10 - 752 - 15V pour les redevances et 71.10 - 70878 - 15V pour les charges locatives.

- Décision d'ester en justice afin de désigner Maître TADIC, avocat, 12 place Carnot - 54000 Nancy - pour défendre la Commune dans l'affaire qui l'oppose à l'ancien directeur de pôle développement économique et urbain et des relations avec l'université. Préalablement à la mise en œuvre de l'indemnisation prévue dans le protocole d'accord transactionnel approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 septembre 2017 et compte tenu des délais de recours contentieux, l'ex-agent a saisi le Tribunal Administratif de Nancy de deux recours (N° 1702380 et 1702378) dont il se désistera une fois l'indemnité versée soit au plus tôt fin de l'année 2017 - Imputation : 020.1 - 6227 - 15V.

Décision prise le 12 octobre 2017

- Passation d'un contrat avec la société ATFE Ingénierie - 153 rue André Malraux - 54320 Maxéville, afin de lui confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de l'épicerie solidaire - CVC / Electricité / Plomberie pour un montant de 13 680 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision n° 290 du 2 octobre 2017 car elle comportait des erreurs sur le montant des prestations - Imputation : 520.6 - 2031.17 - 42V.

Décision prise le 13 octobre 2017

- Passation d'un contrat avec BET BEREST - 10 allée de longchamp - 54600 Villers-lès-Nancy et avec l'Atelier de Paysage Eliane HOUILLON - 1 impasse de la Mayolle - 88000 Epinal afin de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension du cimetière de la sapinière pour un montant de 9 568.97 € TTC pour le BET BEREST et 9 084.00 € pour l'Atelier de Paysage Eliane HOUILLON. Imputation : 026 - 2031.17 - opération 1706 - 42V.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

**2 ) MOTION CONCERNANT LES MESURES DU GOUVERNEMENT PRISES À L'OCCASION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018**

Considérant que le rétablissement des comptes publics est une nécessité, mais que les moyens à mettre en œuvre doivent impérativement épargner le cœur de la politique sociale que représentent la politique de la ville et ses déclinaisons,

Considérant les mesures décidées par le Gouvernement en matière d'emplois aidés et de logement à l'occasion du projet de loi de finances 2018 : baisse de 41.6% des crédits alloués aux Contrats aidés, réduction de 1.7 milliards d'euros de l'enveloppe dédiée aux aides personnelles au logement (et création d'une Réduction de Loyer de Solidarité dans le parc social),

Considérant que la baisse de 11% des crédits politique de la ville (soit 46.5 millions d'euros) décidée par décret le 20 juillet 2017, laquelle s'est traduite, pour le département de Meurthe-et-Moselle, par une annulation de crédit de 225.265 euros (et malgré le rétablissement de ces crédits annoncé par le Gouvernement pour 2018), envoie un signal inquiétant sur l'engagement à pérenniser, voire renforcer, des moyens spécifiques, indispensables pour l'accompagnement social des publics fragiles dans les quartiers en difficulté,

Considérant que la ville de Vandœuvre compte en tout 50 contrats aidés au sein des services de la ville et des 300 associations de la commune,

Considérant que ces contrats dits d'utilité sociale ne doivent pas être appréciés seulement sous l'angle de la politique de l'emploi mais aussi, et avant tout, considérés pour le bénéfice qu'ils constituent en termes de qualité de services rendus aux populations,

Considérant que le Premier Ministre a annoncé que seulement 200.000 contrats aidés seraient maintenus en 2018 (contre 450.000 en 2016) pour conforter l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire, le secteur de l'urgence sanitaire et sociale, les publics relevant des quartiers de la politique de la ville, les outre-mer et les communes rurales,

Considérant que la décision de compensation par les bailleurs sociaux de la baisse des APL à hauteur de 60 à 100 euros par mois et par ménage va faire perdre 1.7 milliards d'euros aux organismes HLM en 2018 et que cela se traduit, à Vandœuvre, par une baisse de 10% environ des recettes des bailleurs MmH et Batigère,

Considérant que ces baisses de recettes menacent gravement les programmes d'entretien et de rénovation des parcs des bailleurs sociaux, dont ceux de MmH et Batigère à Vandœuvre, ainsi que le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, dont celui du quartier Vand'Est-Etoile à Vandœuvre,



Considérant que le QPV Haussonville-Nations est l'un des plus importants, en poids de population, de tout l'est de la France, que les indicateurs dans ce quartier y sont tous au rouge et que les atteintes portées aux collectivités (ville, département, métropole), aux structures associatives et aux bailleurs menacent gravement les efforts entrepris depuis de nombreuses années par ces derniers pour lutter contre la relégation, améliorer les conditions de vie des habitants et renforcer la cohésion sociale dans ce quartier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE VANDŒUVRE

- S'associe à l'Appel de Grigny, issu des Etats généraux de la politique de la ville organisés le 16 octobre 2017.

- Demande à l'Etat :

· la reconduction de l'ensemble des 50 contrats aidés portés par la ville de Vandœuvre et les associations Vandopériennes, et pas seulement ceux qui ont vocation à accompagner les publics relevant des quartiers de la politique de la ville.

· d'apporter des garanties financières aux bailleurs sociaux de Vandœuvre, dont MmH et Batigère, afin de permettre la poursuite des programmes de rénovation d'immeubles vétustes et la réalisation du NPNRU.

#### **Adopté à l'unanimité**

**Ne participent pas au vote : Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas - M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann - M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine**

**Rapporteur : MME LEVI-CYFERMAN**

### **3 ) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND NANCY 2015-2020 - 2ÈME SESSION 2017**

**Vu** les articles L.2121-29 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** la délibération n°12 du Conseil Métropolitain du Grand Nancy du 20 novembre 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 ;

**Vu** la délibération n°2 du Conseil Municipal de Vandœuvre-lès-Nancy du 23 novembre 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Municipal de Vandœuvre-lès-Nancy du 22 mai 2017 relative à l'attribution de subventions dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 - 1<sup>ère</sup> session 2017 ;

**CONSIDERANT** la signature du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 en date du 23 décembre 2015, par l'ensemble de ses partenaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020, la Municipalité accompagne un grand nombre d'acteurs locaux, notamment associatifs, sur la mise en œuvre de projets qui tendent à réduire les inégalités constatées sur le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Nations » et qui participent à l'intégration des différents publics.

Pour cette 2<sup>ème</sup> session 2017, la commune est à nouveau sollicitée et propose de soutenir financièrement les projets dont les objectifs stratégiques et opérationnels sont toujours articulés autour de 3 piliers : « Cohésion sociale », « Cadre de vie et renouvellement urbain », « Développement économique et emploi » ainsi que sur les 3 axes transversaux autour des questions sur l'égalité femme-homme, la jeunesse et de lutte contre les discriminations. Ces projets sont les suivants :

### Dans le cadre de l'Appel à Projets 2<sup>ème</sup> session 2017

#### Pilier 1 « Cohésion sociale »

##### Demandes de subventions sur la thématique Appui aux acteurs - Soutien aux associations

###### **MJC LORRAINE**

###### **Expression vidéo jeunes**

Cette action vise à favoriser l'expression des jeunes notamment issus du quartier prioritaire qui n'ont pas souvent l'opportunité de pouvoir s'exprimer. Le projet devra leur permettre de développer la confiance en soi et leur esprit critique notamment sur des questions de discriminations.

*Budget total de l'action :* 59 800 €  
*Subvention de la Commune :* 2 000 €

###### **MJC CS NOMADE**

###### **Créalab**

Mise en place d'un espace porté par les habitant-e-s afin de développer l'esprit de partage et de participation active. Ce lieu d'échange permet aux acteurs d'enrichir les projets en cours et d'en imaginer d'autres.

*Budget total de l'action :* 23 600 €  
*Subvention de la Commune :* 500 €

###### **REPONSE**

###### **Des histoires, une histoire commune, un territoire partagé**

Il s'agit de familiariser les enfants et leurs parents avec le conte et la lecture. Le conte est un support favorisant le lien social et la transmission de savoirs.

*Budget total de l'action :* 8 009 €  
*Subvention de la Commune :* 1 500 €

##### Demandes de subventions sur la thématique Éducation

###### **AVEC (Association Vandopérienne pour l'Égalité des Chances)**

###### **Accompagnement à la scolarité (CLAS)**

Parmi l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité, le Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité est destiné à un public spécifique, à savoir les écoliers, les collégiens et les lycéens des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires. Le CLAS est un dispositif partenarial qui propose aux enfants et aux jeunes, en dehors du temps scolaire, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

*Budget total de l'action :* 35 359 €  
*Subvention de la Commune :* 1 000 €

**AVEC (Association Vandopérienne pour l'Égalité des Chances)****Prévention et lutte contre le décrochage scolaire**

Projet qui a comme objectif d'éviter le décrochage scolaire. Il s'agit de pouvoir garantir l'égalité des chances. La mise en place d'ateliers scientifiques paraît être un moyen adapté de répondre à cet objectif.

<i>Budget total de l'action :</i>	15 050 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	3 000 €

**APDGE (Petit Débrouillards du Grand Est)****Engages-Toi dans le Grand Nancy**

Cette action tend à réduire le nombre de décrocheurs scolaires chez les plus jeunes et également chez les étudiants notamment par la création de passerelles avec l'enseignement supérieur.

<i>Budget total de l'action :</i>	427 807 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	1 000 €

**Demandes de subventions sur la thématique Accès aux droits - Solidarités****ATMF****Migrants retraités et lutte contre les discriminations**

Dans sa lutte contre les discriminations rencontrées par les immigrés vieillissants, l'ATMF est sollicitée pour faire l'intermédiaire entre les partenaires et les migrants et les aider dans leurs démarches. Un autre objectif de l'action est de favoriser le lien social par l'organisation d'activités conviviales.

<i>Budget total de l'action :</i>	42 300 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	500 €

**ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France)****Insertion des primo-arrivants**

Cette action a pour objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter les primo-arrivants par le biais de l'initiation à la langue française, mais aussi de les accompagner dans leurs démarches sociales et administratives.

<i>Budget total de l'action :</i>	23 400 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	2 500 €

**AVEC (Association Vandopérienne pour l'Égalité des Chances)****Ker'inclusive – inclusion sociale et citoyenneté**

Organisation d'une kermesse qui permet de favoriser la cohésion et le lien au sein du quartier Forêt noire. Événement festif qui permet également de clôturer l'année. L'organisation nécessite l'implication des habitants.

<i>Budget total de l'action :</i>	25 608 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	1 500 €

**Demandes de subventions sur la thématique Prévention - Sécurité****ARK EN CIEL****Prévention et lutte contre les addictions**

Prévention, des conduites addictives chez les jeunes et les mineurs, organisée autour de rencontres sur les périodes des vacances scolaires.

<i>Budget total de l'action :</i>	18 100 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	500 €

**CROQ'ESPACE****Lieu d'accueil pour les jeunes du quartier Cormoran**

Ce projet d'ouverture d'un lieu d'accueil pour les jeunes doit favoriser l'implication de ces jeunes dans la mise en place de projets. Cet espace devra permettre aussi de les accompagner dans leur insertion scolaire et professionnelle.

<i>Budget total de l'action :</i>	3 000 €
<i>Subvention de la Commune :</i>	1 500 €

## Demandes de subventions sur la thématique Sport - Culture - Loisirs

### **BOXE FRANÇAISE VANDŒUVRE**

#### **Intégration des femmes dans la boxe française**

Au-delà des manifestations organisées par l'association, le projet a comme objectif de favoriser l'égalité femme-homme, ainsi que de promouvoir l'égalité des chances et changer les représentations existantes par rapport aux sports de combat et à la boxe en général. Il s'agit de développer l'estime de soi, l'esprit de coopération et amener les participant-e-s à se respecter, d'abord soi-même puis l'adversaire, et respecter l'environnement.

*Budget total de l'action :* 14 400 €

*Subvention de la Commune :* 2 000 €

### **Comité Départemental Olympique Sportif M & M**

#### **Tremplin sport**

Les différentes actions mises en place permettent de lutter contre l'exclusion et rompre l'isolement par le biais de la pratique sportive. Il s'agit de développer l'autonomie des personnes, de contribuer à la socialisation et améliorer le bien-être et la santé. Tous ces objectifs s'inscrivent dans un parcours d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

*Budget total de l'action :* 85 500 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

### **CINQUIÈME ART**

#### **Favoriser les liens intergénérationnels par une activité rythmique et sportive intitulée « Hayadance »**

Le projet a pour objectif de rompre l'isolement, de créer du lien social et une solidarité intergénérationnelle afin de favoriser l'épanouissement personnel et collectif des publics, développer et maintenir des compétences pour une meilleure autonomie dans sa vie quotidienne et sensibiliser le public et les professionnels sur le vieillissement et l'isolement des femmes.

*Budget total de l'action :* 13 007 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

### **CINQUIÈME ART**

#### **Favoriser le lien social chez les filles de 12 à 25 ans à travers le sport, l'art et les échanges**

L'action a pour objectif de favoriser la rencontre sur un public ciblé de jeunes filles et femmes du quartier, de consolider une relation de confiance entre jeunes et éducateurs, de fédérer un groupe de jeunes filles autour d'une activité physique et sportive hebdomadaire qui constitue un facteur de développement à la fois psychique, intellectuel et physique.

*Budget total de l'action :* 13 008 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

### **CINQUIÈME ART**

#### **Favoriser le décroisement social à travers des sorties thématiques, des projets sur l'environnement et des ateliers ponctuels**

Le projet a comme objectif le développement du lien social. Un accompagnement des familles hors de la ville est proposé. Il s'agit également de favoriser l'accès à certains loisirs qui restent non accessibles encore à certains publics.

*Budget total de l'action :* 13 009 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

### **CINQUIÈME ART**

#### **Favoriser l'autonomie, la solidarité, les échanges professionnels à travers l'accès informatique**

Ce projet vise à permettre à toute personne en situation précaire d'apprendre et de savoir utiliser l'outil informatique dans le cadre d'une insertion professionnelle. Afin de favoriser les échanges, un groupe d'étudiants intervient dans le domaine des TIC. Ces derniers mettent à profit leurs compétences à destination d'un public fragile.

*Budget total de l'action :* 15 810 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

**CINQUIÈME ART****Favoriser la gym pour les jeunes mamans et leurs bébés**

L'objectif global du projet est d'aller à la rencontre de jeunes mamans qui pourraient se trouver en situation d'isolement et de fragilité suite à l'arrivée d'un enfant avec toutes les interrogations et les maux que cette naissance peut engendrer (déprime post-natale, isolement, gestion du poids, etc.). Le projet permet également un accompagnement auprès des professionnels de santé.

*Budget total de l'action :* 13 008 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

**MJC CS NOMADE****La science infuse à Nomade**

Cette action se déroule dans le cadre de la Fête de la Science. Cette année il n'y a pas de thème défini mais un partenariat s'est tissé notamment avec la Médiathèque de Vandœuvre. L'action s'est déroulée du 11 au 14 octobre 2017 au sein de la MJC, de la Médiathèque et en extérieur.

*Budget total de l'action :* 17 005 €

*Subvention de la Commune :* 3 000 €

**TRICOT COUTURE SERVICE****L'art en récup**

Cette action permet à un public issu de tout milieu social de se retrouver et de créer du lien autour des travaux d'aiguilles. Il s'agit de renforcer la vie sociale de proximité et l'animation du quartier, le partenariat avec d'autres associations, mais aussi de créer des passerelles vers l'emploi et la formation.

*Budget total de l'action :* 5 220 €

*Subvention de la Commune :* 500 €

**Pilier 2 « Cadre de vie et renouvellement urbain »****CLCV****Sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et du logement**

La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) est une association nationale qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. Elle accompagne les publics et permet d'analyser les obstacles quotidiens rencontrés par les habitants, en identifie les causes et apporte des solutions.

*Budget total de l'action :* 24 900 €

*Subvention de la Commune :* 1 000 €

**Pilier 3 « Développement économique et emploi »****AVEC (Association Vandopérienne pour l'Égalité des Chances)****Vand'Emploi - recruter autrement**

Cette action comprend en amont des ateliers de préparation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Un forum emploi permettant la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises qui recrutent a eu lieu à l'automne. Un accompagnement individualisé est ensuite réalisé afin d'accompagner les demandeurs d'emploi afin de faciliter leur insertion.

*Budget total de l'action :* 55 440 €

*Subvention de la Commune :* 1 000 €

**CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)****Mesures Emploi**

Cette action a pour objectifs d'accompagner les publics dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle et de prendre en compte les freins dans le parcours d'insertion. Elle se décline en plusieurs axes tels que des accompagnements individualisés, des ateliers collectifs, des découvertes des métiers...

*Budget total de l'action :* 57 000 €  
*Subvention de la Commune :* 5 000 €

**REPONSE (Réalisation d'Etudes Projets Originaux et Nouveaux Services)****REPERES, se mettre en mouvement vers l'emploi**

Cette action vise l'insertion socioprofessionnelle d'un public très éloigné de l'emploi. Il s'agit d'identifier et de lever les freins à l'emploi, de développer leurs capacités d'organisation, d'initiative et d'autonomie.

*Budget total de l'action :* 13 013 €  
*Subvention de la Commune :* 500 €

**Dans le cadre du programme V.V.V. 2<sup>ème</sup> session 2017**

Le programme Ville Vie Vacances (V.V.V.) a pour finalité de promouvoir au cours des différentes vacances scolaires, un accès à de activités culturelles, citoyennes, sportives de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, notamment ceux qui ne fréquentent pas les structures socio-éducatives, avec une priorité départementale pour les 14/18 ans. Ce programme contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes mais également à la prévention de la délinquance.

Les objectifs stratégiques et opérationnels recensés par la commune, dans le cadre du contrat de ville, sur ce dispositif, entrent dans les objectifs inscrits dans le Pilier 1, à savoir : « Sport-Culture-Loisirs » et « Prévention-Sécurité ».

Dans ce cadre, la Municipalité souhaite soutenir les projets portés par les associations suivantes :

**ARK EN CIEL****VVV été 2017**

Permettre aux jeunes de milieux modestes d'accéder à des loisirs. Les chantiers mis en place en partenariat avec Batigère et la commune ont concerné 12 jeunes.

*Budget total de l'action :* 9 876 €  
*Subvention de la Commune :* 500 €

**VANDOEUVE BASKET****VVV 2017 - Développement et pratique du basketball**

Il s'agit d'un chantier jeune organisé par l'association pendant les temps de vacances scolaires. Le travail mené par les jeunes a pu être présenté et exposé au Foyer de personnes âgées des Jonquilles, ce qui a permis de travailler sur un axe intergénérationnel et sur un travail au sein de la Médiathèque, plus axé sur la présentation au grand public.

*Budget total de l'action :* 8 800 €  
*Subvention de la Commune :* 1 200 €

**En conclusion**

Au total, il est proposé de verser **33 200 €** de subventions dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 pour cette 2<sup>ème</sup> session 2017.

Par ailleurs, il convient de préciser concernant les associations qui bénéficient de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de **23 000 €**, qu'une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue. En l'espèce, les associations ayant déjà conclu une telle convention avec la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy sont les suivantes :

- la MJC Lorraine,
- la MJC CS Nomade,
- RÉPONSE,
- Tricot Couture Service.

Les conventions d'objectifs et de moyens de ces associations doivent donc être modifiées ou complétées dans le cadre d'un avenant pour prendre en compte les compléments de subventions proposés dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à **signer les avenants** correspondant aux conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy et les associations MJC Lorraine, MJC CS Nomade, RÉPONSE et Tricot Couture Service ;

- à **attribuer les subventions suivantes**, inscrites à l'imputation 522.01/6574.2/361V, et de les affecter comme suit :

APDGE :	522.01/6574.3650/361V	1 000 €
ARK EN CIEL :	522.01/6574.2100/361V	1 000 €
ATMF :	522.01/6574.3621/361V	3 000 €
AVEC :	522.01/6574.3625/361V	5 500 €
BOXE FRANÇAISE VANDŒUVRE	522.01/6574.2418/361V	2 000 €
COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF M & M :	522.01/6574.3681/361V	500 €
CINQUIÈME ART:	522.01/6574.2131/361V	2 500 €
CROQ'ESPACE :	522.01/6574.3600/361V	1 500 €
MJC LORRAINE:	522.01/6574.2114/361V	2 000 €
MJC CS NOMADE :	522.01/6574.2116/361V	3 500 €
REPONSE :	522.01/6574.2111/361V	1 500 €
TRICOT COUTURE SERVICE :	522.01/6574.3142/361V	500 €
VANDŒUVRE BASKET :	522.01/6574.2401/361V	1 200 €
<b>Total</b>		<b>25 700 €</b>

- à **attribuer les subventions suivantes**, inscrites à l'imputation 522.0/6574.2/36V, et de les affecter comme suit :

AVEC:	522.03/6574.3625/36V	1 000 €
CIDFF:	522.03/6574.5101/36V	5 000 €
CLCV:	522.02/6574.3130/36V	1 000 €
REPONSE:	522.03/6574.2111/36V	500 €
<b>Total</b>		<b>7 500 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. CARPENA**

#### **4 ) RÉALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE AU PARC DES SPORTS - STADE JACQUES SONET : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Pour une réponse adaptée aux besoins des usagers, des clubs sportifs de la ville et en particulier le club de football, la Commune de Vandœuvre a prévu le remplacement du terrain de football actuel par un terrain de grands-jeux en gazon synthétique.

Aujourd'hui, le terrain naturel est sous utilisé avec une forte dépendance aux conditions climatiques. Un terrain synthétique permettra une utilisation optimale, ouvrant, par ce fait, le terrain à plusieurs équipes et permettant ainsi d'accueillir des compétitions sportives de portée départementale et régionale.

Outre l'optimisation du temps d'utilisation, la commune réalisera des économies de fonctionnement d'environ 35 000 euros / an (économies mains d'œuvre, eau, carburant...)

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 974 461 € TTC.

Le début des travaux est prévu à partir du 4 décembre 2017 pour une livraison en juin 2018.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, plusieurs subventions sont sollicitées auprès de la Fédération Française de Football, du Conseil Départemental et dans le cadre du FEDER, selon le plan de financement joint en annexe

Les crédits sont inscrits au budget 2017 sur l'imputation 412.12 -2128.17 - 1709 - 42V

En conséquence il est demandé aux membres du Conseil Municipal

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- et d'autoriser Monsieur le Maire
- à solliciter des subventions auprès des organismes,
- à signer tous documents nécessaires à leur versement ;
- à engager l'opération concernée par la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5 ) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉALISATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU PARC DES SPORTS - STADE JACQUES SONET**

Par application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un terrain synthétique a été publié le 10 juillet 2017.



Le marché est constitué d'un lot unique et prévoit une décomposition en tranches :

Tranches	Intitulé des tranches
Tranche Ferme	Base
Tranche optionnelle n°1	Renforcement de l'éclairage

Ce marché est exécutoire à compter de sa notification au titulaire. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 12 semaines, hors période de préparation, pour l'ensemble des travaux de la tranche ferme.

La période de préparation est fixée à 2 semaines et débutera à la date de notification, valant pour ordre de service.

En cas d'affermissement de la tranche optionnelle n°1, les délais d'exécution ne seront pas prolongés.

La commission d'attribution s'est réunie le 27 octobre 2017 et a attribué le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

La commission d'attribution a décidé de retenir la variante du groupement de sociétés constitué par :

- d'une part, COLAS NORD-EST AGENCE MEURTHE ET MOSELLE - 7, Allée des Tilleuls - BP n°90026 - ZI - 54181 HEILLECOURT CEDEX ;
- et d'autre part, POLYTAN FRANCE SAS - Chemin des Vignes - CS 29008 - 80094 AMIENS CEDEX 3,

Pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit :

- Pour la réalisation de la tranche ferme : 570 642,70 € HT / 684 771,24 € TTC,
- En cas d'affermissement de la tranche optionnelle n°1 : 35 898,50 HT / 43 078,20 €

TTC.

La commission d'attribution retient la prestation supplémentaire éventuelle n°1 pour un montant de 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC. Cette prestation correspond à l'entretien du terrain synthétique pendant la 1ère année.

Les crédits sont prévus à l'imputation suivante du budget en cours : 412.12 / 2128.17 / 42V , opération 1709.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché au groupement de sociétés constitué par COLAS et POLYTAN.
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le groupement de sociétés qui a été retenu par la Commission d'Attribution.

**Adopté à l'unanimité**

Arrivée de M. PANNIER

## **6 ) ECHANGE D'UNE BANDE DE TERRAIN ET DENOMINATION DU SENTIER - RUE SAINTE-BARBE À VANDŒUVRE**

La Commune a acquis, en 2010, rue Sainte-Barbe à VANDŒUVRE, le terrain cadastré AK n° 219 afin de créer un accès piétonnier entre la ZAC Biancamaria et le centre ville de la Commune.

La parcelle a été aménagée dans le cadre de la ZAC par SOLOREM mais subsiste en bout une cabane rattachée à la propriété voisine dont elle dépendait avant l'acquisition par la Commune.

Afin de permettre aux propriétaires voisins d'utiliser la cabane, a été étudié un échange d'une bande de terrain, la Ville récupérant les arbres situés sur cette bande (plan joint).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter de vendre une surface de 28 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame THIRION, issue de la parcelle AK n° 219, correspondant à l'emprise de la cabane ;

- d'accepter l'acquisition par la Commune d'une surface de 28 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AK n° 218, propriété de Monsieur et Madame THIRION ;

- de procéder par voie d'échange, sans soulte, des deux parcelles (cet échange est conforme à l'estimation de France Domaines n° 2017-V54527V0076) ;

- de charger l'étude de Montet-Octroi : 9, square de Liège à VANDŒUVRE, d'établir l'acte notarié correspondant ; les frais étant supportés pour moitié par les deux coéchangistes.

- Par la même occasion, il est décidé de dénommer le sentier situé près de la rue Sainte Barbe faisant liaison avec le quartier Biancamaria : Passage de la Renarde.

La dépense en découlant sera inscrite au compte 020.16 - 6228, service 15V, du budget de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. PONCELET**

## **7 ) CRÉANCES ÉTEINTES**

Vu l'article L.2121.29 du code général des collectivités territoriales,

Madame la Trésorière de Vandœuvre-les-Nancy a adressé à la Commune, le 11 octobre 2017, une décision du Tribunal d'instance de Nancy portant sur un dossier de surendettement en date du 22 septembre 2017 pour un montant de 2 153,70 €.

Cette décision concerne le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite aux recommandations formulées par la commission de surendettement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre ces produits en créances éteintes, pour un montant total de 2 153,70€.

La dépense afférente est prévue à l'exercice budgétaire en cours, à l'imputation **01.5 - 6542 -13V**.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 ) VOTE RELATIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.3312-1,

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires est une formalité substantielle à l'adoption du budget (TA Versailles 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury),

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 de la collectivité,

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

**Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité :**

**- de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 de la collectivité ainsi que de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.**

### **9 ) DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

**Vu** les articles L.2121-29 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

La décision modificative n°3 a pour objet :

- de procéder à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires différents à l'intérieur d'une même section,

- de procéder à l'ajustement de recettes à l'intérieur d'une même section,

- de procéder à l'inscription de dépenses nouvelles à l'intérieur d'une même section,

- de procéder à une régularisation comptable de dépenses et de recettes à l'intérieur d'une même section,

- de procéder à un ajustement de dépenses et de recettes entre les deux sections.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à **187 273 Euros** en section de fonctionnement, et à **199 150 Euros** en section d'investissement.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 de 2017.**

**Adopté à la majorité**

**Contre : Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDELDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas - M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann - M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine**

**Rapporteur : MME LAHRACH**

### **10 ) CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES CLASSES DE 6E OPTION SPORTIVE - COLLÈGE J. CALLOT**

Vu l'article L 2121.29 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du fonctionnement des 6e multi-sports, une convention avait été signée en 2010. Suite à la nouvelle circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011 du Ministère de l'Education Nationale, une nouvelle convention a été signée en mars 2012.

Les 6e multi-sports font partie intégrante du projet éducatif de chaque collège, du projet pédagogique d'enseignement de l'EPS et du système inter-collèges des sections sportives de Vandœuvre.

S'appuyant sur un volontarisme municipal et sportif fédéral, cette structure dynamise le tissu sportif et associatif local, en permettant "l'éclosion" de jeunes sportifs(ves) de bon niveau tout en participant à la formation de futurs arbitres, responsables ou dirigeants.

La coordination du dispositif est assurée par un enseignant d'EPS du collège ou d'un membre de l'équipe éducative reconnu compétent. L'encadrement sportif est assuré par des éducateurs et / ou par des entraîneurs diplômés des clubs.

Les disciplines proposées sont : Football, Handball, Volley Ball et Rugby.

Afin de contractualiser ces activités, il est nécessaire d'établir des conventions avec le collège J. Callot ainsi qu'avec les clubs de l'USV Football, du Grand Nancy Métropole Handball, de Vandœuvre Nancy Volley Ball du COS Villers Rugby.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. GRAUFFEL**

#### **11 ) RECENSEMENT DE LA POPULATION : AGENTS RECENSEURS - RECRUTEMENT ET INDEMNITÉS**

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit en son titre 5, notamment aux articles 156 et suivants, les dispositions concernant l'organisation des opérations de recensement de la population.

Les décrets n°2003-485 du 5 juin 2003 et n°2003-561 du 23 juin 2003 ainsi qu'un arrêté du 5 août 2003 précisent les modalités de l'opération de recensement et fixent les responsabilités respectives de la commune qui prépare et réalise l'enquête de recensement et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) qui organise et contrôle la collecte des informations.

Depuis le 1er janvier 2004, le recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants prend la forme d'une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population désigné par l'INSEE. Le nombre de logements enquêtés est d'environ 1 250.

Cette nouvelle enquête de recensement, qui se déroulera sur cinq semaines soit du 14 janvier 2018 au 25 février 2018, est confiée au Maire sous le contrôle de l'INSEE.

Dans ce cadre, 6 agents recenseurs seront recrutés par arrêté municipal, chargés chacun de recenser environ 200 logements. Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer la rémunération des agents recenseurs selon la base suivante :

- Par bulletin individuel :	0.98 €
- Par feuille de logement :	0.67 €
- Formation :	71,00 €
- forfait tournée de reconnaissance :	184,00 €
- Prime facultative pour la qualité du travail	290,00 €

La dotation allouée par l'Etat s'élèvera à 6 000 € environ pour cette opération de recensement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 6 agents recenseurs.
- De fixer le cadre de leur rémunération selon la base suivante :

- Par bulletin individuel :	0,98 €
- Par feuille de logement :	0,67 €
- Formation :	71,00 €
- Forfait tournée de reconnaissance	184,00 €
- Prime facultative pour la qualité du travail	290,00 €.

Les crédits correspondants, charges patronales incluses, seront proposés au BP 2018, chapitre 012.

**Adopté à l'unanimité**

**12 ) REMBOURSEMENT FRAIS DE REPRÉSENTATION À DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE MANDATS SPÉCIAUX. - MME LAHRACH - 21ÈME CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORTS "ANDES" - DU 4 AU 7 OCTOBRE 2017 À NICE**

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a adopté les modalités de frais engagés par des élus à l'occasion de missions hors du territoire de l'agglomération nancéienne.

**CONSIDÉRANT** que Madame LAHRACH Nadia, Adjointe au Maire Déléguée à la Jeunesse et aux Sports s'est rendue à NICE du 4 au 7 Octobre 2017 afin de participer au "21ème Congrès de l'Association des Élus en Charge du Sport" dont la thématique était "l'Évènementiel sportif dans les Collectivités Locales".

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de confirmer** un mandat spécial à Mme LAHRACH Nadia, Adjointe au Maire Déléguée à la Jeunesse et aux Sports pour sa participation au 21ème Congrès de l'ANDES qui s'est déroulé du 4 au 7 octobre 2017 à NICE (thématique : l'Évènementiel sportif dans les Collectivités Locales).

- **de considérer** que la durée du déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transports nécessaires.

- **d'autoriser** les remboursements aux frais réels sur justificatifs des dépenses liées au séjour et au déplacement conformément à la délibération sus mentionnée.

**Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours aux imputations suivantes : 021.02 - 6532 - 20V (frais de missions et/ou de représentation) et au 021.02 - 6535 - 20V (frais d'inscriptions).**

**Adopté à l'unanimité**

**13 ) REMBOURSEMENT FRAIS DE REPRÉSENTATION À DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE MANDATS SPÉCIAUX. MM CARPENA ET DONATI - ÉLUS - PRÉSENTATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN BRESTOIS - MÉTROPOLE DE BREST - DU 28 AU 29 AOÛT 2017**

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a adopté les modalités de frais engagés par des élus à l'occasion de missions hors du territoire de l'agglomération nancéenne.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur DONATI Patrice (Adjoint au Maire Délégué à la Démocratie Participative et au Développement Durable et Conseiller Métropolitain) et que Monsieur CARPENA Jean-Paul (Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme et Conseiller Métropolitain) se sont rendus à BREST du 28 au 29 Août 2017 suite à une invitation de la Métropole de BREST dans le cadre de la présentation du réseau de transport métropolitain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de confirmer** un mandat spécial à Mr DONATI Patrice (Adjoint au Maire Délégué à la Démocratie Participative et au Développement Durable et Conseiller Métropolitain) et à Monsieur CARPENA Jean-Paul (Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme et Conseiller Métropolitain) suite à l'invitation de la Métropole de BREST pour la présentation du réseau de transport métropolitain pour la période du 28 au 29 août 2017.

- **de considérer** que la durée de déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transports nécessaires.

- **d'autoriser** les remboursements aux frais réels sur justificatifs des dépenses liées au séjour et au déplacement conformément à la délibération sus mentionnée.

**Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours aux imputations suivantes : 021.02 - 6532 - 20V (frais de mission et/ou de représentation) et au 021.02 - 6535 - 20V (frais d'inscriptions).**

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : MME GRAF**

**14 ) CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'UNE ANIMATRICE DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS À LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS**

Depuis 2012, la Commune de Vandœuvre conventionne avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental pour définir les modalités d'intervention des Animatrices de Relais Assistants Maternels à la formation obligatoire des Assistants Maternels.

La commission départementale de la commission permanente du 3 avril 2017 a délibéré pour reconduire ce conventionnement du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

La Commune de Vandœuvre, gestionnaire du Relais Assistants Maternels, perçoit une somme forfaitaire de 125 euros par demi-journée de formation.

La recette est prévue au budget 2017 à l'imputation 64.60/7473/31V

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'intervention de l'animatrice du Relais Assistants Maternels à la formation obligatoire des assistants maternels établie pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

**Adopté à l'unanimité**

**15 ) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES-RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE VANDOEUVRE-RAM-COMMUNE D'HEILLECOURT**

Le Relais Assistants Maternels, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

La Caisse d'Allocations Familiales est partenaire financier de ce service, elle délivre un agrément et formalise sa participation financière par une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Relais Assistants Maternels.

Créé en 2006, le Relais Assistants Maternels a étendu, en 2011, son champ d'intervention territorial pour répondre aux sollicitations de la commune d'Heillecourt.

Les termes de ce partenariat ont été définis par une convention (participation financière de la commune d'Heillecourt, modalités d'intervention de l'animatrice du Relais Assistants Maternels).

Ces deux conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

Le comité de pilotage du Relais Assistants Maternels, composé d'élus, d'agents municipaux, de techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales et de médecins de Protection Maternelle et Infantile (PMI), s'est réuni le 11 septembre 2017 pour dresser un bilan. Ce bilan est positif et il est proposé le renouvellement des deux conventions sur une période de 4 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Après étude de l'évaluation de l'activité du Relais Assistants Maternels et du projet de fonctionnement 2018/2021, la Commission d'Attribution des Aides Collectives de la Caisse d'Allocations Familiales se prononcera le 18 décembre 2017 et les conventions seront établies après aval définitif de la commission. Les conventions seront sans objet si toutefois le renouvellement du Relais Assistants Maternels n'était pas validé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter le principe de renouveler ces deux conventions pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions dont la première sera adressée en janvier par la Caisse d'Allocations Familiales :

- la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Relais Assistants Maternels établie avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle et la commune de Vandoeuvre ;
- la convention d'objectifs et de financement relative à l'adhésion de la commune d'Heillecourt (projet joint).

**Adopté à l'unanimité**

**16 ) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA COMMUNE**

La convention prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), Périscolaire ou aide spécifique rythmes éducatifs, permet à la CAF de Meurthe et Moselle d'attribuer une prestation de service à la commune de Vandœuvre dans le cadre de l'Accueil périscolaire (garderies du matin et du soir, temps méridiens, TAP et temps calmes). Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service à la commune de Vandœuvre.

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2017 au 31/12/2020.

L'annexe 1 de cette convention définit les modalités de l'ensemble des accueils périscolaires sur la période du 1er janvier 2017 au 7 juillet 2017 et depuis septembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), Péri-scolaire ou aide spécifique rythmes éducatifs, avec la CAF de Meurthe-et-Moselle,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 à cette présente convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions correspondantes,

- Les recettes correspondantes sont inscrites aux BP 2017 et seront proposées au BP 2018, sous l'imputation 251.1/7478/25V

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. DAMOISEAUX**

**17 ) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION KHAMSA POUR UN PROJET INTER-ASSOCIATIF**

Comme chaque année, l'association Khamsa solidaire ici et ailleurs, organise en partenariat avec d'autres associations et l'aide de la municipalité, une soirée "Réveillon de la Solidarité" le 31 décembre 2017 à l'espace Yves Coppens au profit des habitants des quartiers populaires de Vandœuvre.

Les habitants et les partenaires s'investissent d'ores et déjà dans la préparation de cette manifestation pour faire de cet événement un réel projet solidaire co-construit.

La soirée proposée permettra à de nombreuses personnes exclues ou isolées de fêter la nouvelle année dignement.

Pour organiser au mieux cette manifestation interassociative et pouvoir subvenir aux dépenses engendrées, l'association Khamsa porteuse du projet demande à la commune une participation financière. Il est proposé de lui attribuer 800 €. Une subvention de 1000 € a été attribuée en première session du Contrat de Ville, ce qui porte à 1 800 € la subvention totale de la commune sur ce projet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Khamsa ;

- de transférer les crédits de l'imputation 025/6574.11/23V à l'imputation 522.01/6574.3612/361V du budget en cours.

**Adopté à l'unanimité**

**18 ) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS PROVISION VIE ASSOCIATIVE - 3ÈME TRIMESTRE 2017**

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, une provision de 34 300 € a été prévue pour permettre le versement de subventions dont les demandes parviendraient en cours d'année d'exercice 2017. Il a été décidé d'utiliser cette provision à l'occasion de réunions trimestrielles d'arbitrage de subventions organisées par la Municipalité.



suivantes : Pour le troisième trimestre, la Municipalité propose d'attribuer les subventions

**Délégation Sports :**

- Entreprises"
- Cercle d'escrime de Vandoeuvre : 2 000 € pour le projet "Championnat de France"
  - USV Tennis : 500 € pour le projet "Les balles roses"

**Délégation Cohésion Sociale :**

- Vandopérienne" faisant l'objet d'un virement de crédits du service jeunesse pour l'intégralité de la somme (actions en lien avec le service)
- Association ATMF : 1 000 € pour le projet "Sortie du Futuroscope"
  - Association AVEC : 3 600 € pour le projet "Animations en faveur de la jeunesse Vandopérienne" faisant l'objet d'un virement de crédits du service jeunesse pour l'intégralité de la somme (actions en lien avec le service)
  - R'Espérance : 200 € pour le projet "Street Volley à Vand'Est" faisant l'objet d'un virement

**Délégation Relations Publiques :**

- Association O'Village : 500 € pour le projet "Fête O'Village"
- Association Les Coteaux de Vandoeuvre : 450 € pour le projet "Fête de quartier"
- Association Le Hameau du Saule : 250 € pour le projet "Journée à thème : la magie"
- Association GESCOD : 500 € pour le projet " Marché du monde solidaire"

**Délégation Relations Universitaires :**

- téméraire"
- Association Cercle des élèves Polytech Nancy : 500 € pour le projet "Les joutes du
  - Association Cercle des élèves Polytech Nancy : 1 000 € pour le projet "September Fest".

à : En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire

- verser les subventions comme précisées ci-dessus.

Au total, 10 500 € seront donc alloués au titre du troisième trimestre 2017, l'enveloppe budgétaire étant créditée de 3 800 euros par le biais d'un virement de crédits du service jeunesse pour le projet "Animations en faveur de la jeunesse Vandopérienne" déposé par l'association A.V.E.C et le projet "Street Volley Vand'Est" déposé par l'association R Espérance.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H34.



*Stéphane*

Stéphane HABLLOT  
Maire

Diffusion :

- Affichage (panneau) - Site internet